

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/10/2021

Dossier complet le :
28/10/2021

N° d'enregistrement :
2021-7015

1. Intitulé du projet

Extension de la plate forme logistique de la société AREFIM GE, implantée dans le AIRPORT PARK sur la commune de Bresles (60 510).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AREFIM GE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 4 1 1 5 2 8 4 6 0 0 0 1 7

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres ICPE soumises à enregistrement 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) Travaux et constructions qui créent une sdp >10 000 m ² mais < à 40 000 m ²	Le projet consiste en la réalisation d'une extension de trois cellules de stockage, sur un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux situé sur la commune de Bresles. La surface plancher totale du bâtiment sera portée de 31 668 à 49 931,3 m ² . L'entrepôt est actuellement enregistré au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature ICPE par arrêté préfectoral en date du 01/09/21. L'établissement restera classé sous le régime de l'enregistrement. Celui-ci est et restera également déclaré au titre des rubriques 2910, 2925, 1532 et 4718.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation de l'extension d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux sur la commune de Bresles. Trois cellules d'environ 6 000 m² seront ajoutées au bâtiment actuellement composé de 5 cellules et enregistré au titre de la rubrique 1510. La surface plancher totale du bâtiment suite à l'extension sera portée à 49 931,3 m². Celui-ci sera ainsi divisé en 8 cellules de stockage d'environ 6 000 m². Le bâtiment sera équipé de trois locaux de charge d'une surface plancher totale égale à 1 139 m², de locaux techniques de 253,6 m² et de bureaux et locaux sociaux de 1 170,2 m². Une aire de stockage extérieure de 2 000 m² sera également aménagée sur le site.

Les trois cellules supplémentaires, objet de ce CERFA, seront implantées dans la continuité du bâtiment existant, sur un terrain de 117 560 m² sur les parcelles cadastrales ZO 86, 87, 96 et 98 partielle sur la commune de Bresles.

Les nouvelles dimensions du bâtiment (compris locaux techniques et bureaux) seront : Longueur = 380 m / largeur = 125 m.

La hauteur des cellules d'extension sera identique aux cellules déjà enregistrées : la hauteur libre sous poutre minimale du bâtiment sera égale à 11,56 m et la hauteur sous bac moyenne des cellules de stockage sera égale à 13,33 m.

La hauteur au faitage au point haut sera de 13,70 m pour une hauteur à l'acrotère du bâtiment égale à 14,08 m.

L'établissement disposera de deux accès dédiés aux véhicules légers et aux poids lourds.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'extension d'un bâtiment actuellement composé de 5 cellules d'environ 6 000 m². Trois cellules supplémentaires d'environ 6 000 m² vont être construites, pour un total de 8 cellules au final. Cet établissement est destiné à accueillir une activité d'entreposage et de logistique s'appliquant à des marchandises diverses.

Il est envisagé la présence de marchandises classées sous la rubrique 1510. Il est également prévu en plus faibles quantités la présence de produits classables sous la rubrique 4510. Une aire de stockage extérieure contiendra des produits classables sous la rubrique 1532.

Les marchandises seront stockées dans les 8 cellules d'environ 6 000 m².

D'une manière générale, les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site sont :

- la réception des produits avec un approvisionnement par poids lourds,
- le stockage de produits dans les huit cellules de stockage,
- la préparation des commandes ,
- l'expédition des produits par poids lourds.

Dans les huit cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs. Les huit cellules de l'entrepôt seront aménagées en zone de stockage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction des trois nouvelles cellules de stockage interviendra dans la continuité du chantier ayant permis la construction de l'entrepôt initial de 5 cellules de stockage. Pour l'extension de ce bâtiment, les trois cellules supplémentaires seront ajoutées en partie Est de l'entrepôt actuellement enregistré.

Compte tenu de l'altimétrie et de la pente du terrain et de l'altimétrie prévue pour le bâtiment des terrassements en déblai/remblai sont prévus.

Des remblais/remblais seront équilibrés sur la parcelle. Les fondations seront dimensionnées suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui sera réalisée et que le projet prendra en compte au stade de la conception.

Le chantier comptera les phases suivantes :

- préparation du terrain
- construction de l'extension du bâtiment existant
- aménagement des parkings, voiries et réseaux
- aménagement des espaces verts.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entrepôt est destiné à être loué à une ou des sociétés ayant besoin de surfaces d'entreposage et de bureaux.

Son exploitant, la société AREFIM GE, est et restera l'exploitant de l'établissement au titre de la législation ICPE.

Elle restera responsable devant l'administration du respect des prescriptions de son arrêté préfectoral d'enregistrement. En application du Code de l'Environnement, l'établissement est et restera soumis à enregistrement au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour la rubrique 1510. Il sera également soumis à déclaration au titre des rubriques 1532, 4718, 2925 et 2910. L'extension projetée ne modifie pas le classement administratif du site.

L'activité qui sera exercée sur le site consistera en la réception de marchandises par poids lourds, en leur entreposage sur racks, en la préparation de commandes et en leur expédition par poids lourds.

L'activité de l'établissement nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition. Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

Le bâtiment pourra accueillir environ 96 000 palettes de marchandises combustibles courantes dans les huit cellules de stockage.

L'exploitant intégrera dans ses consignes d'exploitation et dans ses consignes de sécurité les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 applicables aux établissements autorisés sous la rubrique 1510.

Le bâtiment sera gardienné par télésurveillance en dehors des heures ouvrées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet va faire l'objet d'une demande de permis de construire, et potentiellement d'une procédure de porter à connaissance au titre de la législation ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tableau des surfaces plancher (compris les locaux techniques): RDC : - Entrepôt : 47 603,7 m ² - Poste de garde : 18,4 m ² - Locaux de charge : 1 139 m ² - Bureaux/locaux sociaux : 333,3 m ² - Bureaux de quai : 182,5 m ² R+1 : - Bureaux/locaux sociaux : 327,2 m ² R+2 : - Bureaux/locaux sociaux : 327,2 m ² TOTAL SDP = 49 931,3 m ²	Les dimensions du bâtiment seront : Longueur = 380 mètres largeur = 125 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

AIRPORT PARK
Bresles (60 510)

Coordonnées géographiques¹

Long. 49° 24' 42" N Lat. 02° 13' 46" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le dossier initial déposé en préfecture de l'Oise fut un dossier d'enregistrement. L'évaluation environnementale du projet a été portée par le permis de construire. L'arrêté préfectoral d'enregistrement a été publié le 01/09/2021.

L'évaluation environnementale du projet a été réalisée sur la totalité du terrain d'assiette du projet. L'extension du bâtiment aura lieu sur une partie du terrain incluse dans l'évaluation environnementale réalisée précédemment. L'extension du bâtiment ne modifie pas les conclusions de l'étude d'impact environnementale. Il n'y a donc pas nécessité de compléter celle-ci par différentes études supplémentaires.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF n°220014099 « BUTTE DU QUESNOY » située à 200 m à l'Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun arrêté préfectoral de protection de Biotope dans le périmètre d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun arrêté préfectoral de protection de Biotope dans le périmètre d'étude.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à environ 26 kilomètres au Sud-est du Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays De France. Le site est situé à environ 25 kilomètres au Sud-ouest du Parc Naturel Régional du VEXIN FRANÇAIS.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département de l'Oise dispose d'un PPBE dont la 3ème échéance a été approuvée le 7/01/2020. Le terrain d'assiette du projet n'est pas située dans une zone impactée par les infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat visées par le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du présent projet ne se situe pas dans le périmètre de protection de l'UNESCO. La commune de Bresles ne comporte aucun monument inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques (source : Base Mérimée).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, suite au rapport d'étude de la société ECOSYSTEMES présent en annexe de l'évaluation environnementale du dossier initial. Les sondages pédologiques réalisés ne montrent aucune trace d'oxydation ou de réduction des fers contenus dans le sol. Par conséquent, le fond de la parcelle ne présente pas de zone humide mais une station fraîche où des plantes à large plasticité hydrique se développent.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun PPRN n'est recensé sur la commune de Bresles. La consultation de la base de données des installations classées nous donne la liste des installations soumises à un arrêté préfectoral sur la commune de Bresles, elles sont aux nombres de 7 (quatre sites autorisés et trois sites enregistrés). La commune de Bresles est concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société BMC (anciennement Kuene et Nagel). Le périmètre réglementé du site BMC ne présente pas de danger pour l'assiette de terrain du présent projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quatre sites pollués ou potentiellement pollués sont situés sur la commune de Bresles, mais aucun ne se situe à proximité directe du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe deux périmètres de protection de captage d'eau potable dans un rayon de 3 km autour du site. Le premier se situe à Laversines à une distance de 2,9 km (Nord-ouest) et le second se situe sur la commune de Bresles à une distance de 2,7 km. Les périmètres de protection de ces captages ne touchent pas le terrain d'assiette du présent projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est présent sur la commune de Bresles.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le site NATURA 2000 Z.S.C n° FR2200377 « Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César ». Cette zone est constituée de plusieurs sites, dont le plus proche est à 2,5 km au Sud-est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est présent sur la commune de Bresles.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le site (eau potable et eau incendie) sera issue du réseau public de distribution d'eau potable de la commune de Bresles. Dans le cadre de son activité logistique, le bâtiment objet du présent CERFA n'utilisera pas d'eau industrielle. L'eau potable sera utilisée uniquement pour les besoins du personnel et pour l'entretien des locaux. L'augmentation de personnel est estimée à 100 personnes supplémentaires pour les 3 cellules. L'effectif prévu sur le site était de 120 personnes. L'effectif total sera donc de 220 personnes sur le site. La consommation d'eau pour un effectif de 220 personnes prévu sur le site est estimée à 11 000 l d'eau potable par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu ni démolition ni évacuation de terres (équilibre déblais/remblais) pendant le chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier de construction nécessitera des apports de matériaux (bâtiment, voiries, parkings, réseaux, etc...).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet de la société d'AREFIM GE ne présente pas d'intérêt au niveau faunistique ou floristique. Le terrain est situé sur un terrain agricole. Le projet AREFIM GE n'aura pas d'impact sur la faune et la flore ni sur les équilibres écologiques du secteur, suite au rapport d'étude de la société ECOSYSTEMES présent en annexe de l'évaluation environnementale du dossier initial. Il indique que la flore ne présente que des enjeux très faibles au projet et que les impacts du projet sur la faune seront très faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le site NATURA 2000 Z.S.C n° FR2200377 « Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César ». Cette zone est constituée de plusieurs sites, dont le plus proche est à 2,5 km au Sud-est du site. La distance et l'absence de corridor écologique rendent difficile toute communication entre le terrain d'assiette du projet et la zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain sur lequel sera construit le projet de la société AREFIM GE est en zone 1 Aue au PLU. Le terrain est mis à disposition d'un agriculteur. La dernière récolte a eu lieu l'an dernier et le champs ne sera pas replanté.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne sera pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bresles n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du dépôt du dossier initial, on envisageait 130 passages de poids lourds par jours sur le site (260 mouvements) et 240 mouvements de véhicules légers par jour. L'ajout de 3 cellules de stockage augmentera l'activité du site. On envisage 100 passages de poids lourds supplémentaires (200 mouvements, ainsi que 200 mouvements de VL supplémentaires chaque jour. Ainsi, le trafic total engendré sera de 230 PL par jour (460 mouvements) et 440 mouvements de VL par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic des poids lourds et des véhicules légers qui transiteront sur le site objet du présent CERFA sera source de bruit. La vitesse des véhicules sera limitée et les moteurs des poids lourds seront à l'arrêt pendant les phases de chargement/ déchargement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est destiné à accueillir une activité de stockage de marchandises combustibles.</p> <p>Seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun process ni équipement générateur de vibrations ne sont prévus sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les appareils d'éclairage extérieurs qui seront mis en place sur le site seront capotés afin de ne pas entraîner de pollution lumineuse diffuse. Le site sera conçu de façon à ce que les émissions (inhérentes à la sécurité des personnes) soient concentrées au niveau des cours et des parkings. Il s'agira uniquement d'éclairage dirigés vers le sol pour éviter l'halo lumineux.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'établissement ne présentera que peu de risques de pollution atmosphérique.</p> <p>Les seuls rejets atmosphériques seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les échappement des véhicules transitant sur le site, - les gaz de combustion de l'installation de chauffage, - le dégagement d'hydrogène du local de charge des batteries.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de son activité, le bâtiment objet du présent CERFA n'utilisera pas d'eaux industrielles. L'eau potable sera utilisée uniquement pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux, les installations incendie.</p> <p>Les eaux usées domestiques de l'établissement seront traitées dans la station d'épuration de Bresles (code Sandre 036010302000). Cette station peut traiter un volume journalier de 900 m3 pour 6 000 EH et 360 kg de DBO5.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de son activité, le bâtiment objet du présent CERFA n'utilisera pas d'eaux industrielles.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité logistique qui sera mise en oeuvre dans le bâtiment objet du présent CERFA produira essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation.</p> <p>Les déchets seront stockés dans des bennes étanches en extérieur de l'établissement avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le présent dossier porte sur la construction d'une plateforme logistique d'environ 30 000 m ² qui sera implantée à proximité de la RN 31 L'entrepôt sera de plain-pied. Le terrain présente une topographie relativement plane. Les façades du projet seront en bardage métallique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette est en zone 1 Aue au PLU. Le terrain est mis à disposition d'un agriculteur. La dernière récolte a eu lieu ce mois ci et le champs ne sera pas replanté.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'extension du bâtiment situé sur la commune de Bresles engendrera de l'activité supplémentaire et un effectif augmenté dans le bâtiment. Le trafic VL et PL sera donc augmenté autour de la zone de projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Notice d'impact environnemental
Annexe n°8 : Fichiers de calcul FLUMILOG

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PARIS

le, 28/09/2021

Signature



AREFIM GRAND-EST
2 Impasse de l'Induction
67800 BISCHHEIM